



DEPARTEMENT DES LANDES (40)

VILLE DE SAINT-VINCENT DE TYROSSE



24 avenue Nationale
40230 SAINT-VINCENT DE TYROSSE

Tel : 05 58 77 00 21
contact@tyrosseville.com

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 28 MARS 2023

N° 20230328_01

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit mars, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Vincent de Tyrosse, dûment convoqué le vingt-deux mars, s'est réuni en Mairie, au lieu ordinaire de ses séances, **sous la présidence de M. Régis GELEZ, Maire en exercice.**

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal	29	Date de convocation	Le 22 mars 2023
Nombre de présents	24	Date d'affichage	Du 3 avril au 4 juin 2023
Nombre de pouvoirs	5	Secrétaire de séance (conformément à l'article L 2121-17 du CGCT)	M. Guy LUQUE
Suffrages exprimés	29	Rapporteur	M. LE MAIRE
Nomenclature	9.4	Certifiée exécutoire	Le 3 avril 2023

PRESENTS : M. Régis GELEZ, Mme Stéphanie MORA-DAUGAREIL, M. Régis DUBUS, M. Guy LUQUE, M. Jean-Marie LAFITTE, M. Alain LACAVE, Mme Sylvie BARTHELEMY, M. François MARTOUREY, Mme Patricia MORENO, Mme Céline WAGNIART, M. Thierry ZALDUA, M. Joffrey ROMAIN, M. Julien LEROY, Mme Patricia GATEL, M. Stéphane JACQUOT, Mme Béatrice DUCASSE, Mme Adeline COUMAILLEAU, Mme Marielle LABERTIT, Mme Coralie LECOLIER, M. Thomas CASAMAYOU, Mme Fusilha DESTENABE, M. Daniel GAUYAT, Mme Hélène LASSALLE, M. Bruno LAGRAVE

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR : M. Pierre LAFFITTE, à M. Régis GELEZ, Maire ; Mme Christine GAYON, à Mme Stéphanie MORA-DAUGAREIL ; Mme Emmanuelle BRESSOUD, à M. Régis DUBUS ; Mme Christelle ELOZEGUY, à M. Guy LUQUE ; M. Gilles DOR, à M. Thomas CASAMAYOU.

Quorum atteint : conformément à l'article L2121-17 du CGCT, le Conseil Municipal est valablement autorisé à délibérer.

OBJET : MOTION CONTRE LA RÉFORME DES RETRAITES ET APPEL AU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE EN VUE D'APaiser LES TENSIONS

Depuis le 10 janvier 2023, la Première Ministre, Madame Elisabeth BORNE, a engagé son Gouvernement dans une réforme des retraites qui aura pour conséquence le report de l'âge légal de départ à la retraite à 64 ans et l'augmentation de la durée de cotisation à 43 annuités.

Cette réforme est profondément injuste et va contribuer à accroître fortement les inégalités. La méthode avec laquelle elle a été imposée et passée en force par l'entremise des articles 44, 47-1 puis 49-3 de la Constitution est particulièrement brutale.

Il n'est pas nécessaire ni opportun ici d'en redonner les éléments de débat. Tout le monde les a, désormais, bien assimilés. Il est par contre de notre devoir d'élus d'alerter le Président de la République et son Gouvernement de la colère et des risques de dérives que leur obstination à passer en force ce texte génère dans tout le pays.



Au lieu d'être les garants de la cohésion nationale, ils attisent cette colère en restant sourds aux revendications et prennent le risque insensé de la fracturation du pays et de la défiance irrémédiable envers nos institutions, faisant ainsi le lit des extrêmes.

La retraite à 64 ans n'a ni majorité dans le peuple français ni à l'Assemblée Nationale. A cette brutalité répondent désormais des scènes de chaos dans nos villes.

Monsieur le Président de la République, qu'attendez-vous pour entendre les Français ? Faudrait-il un drame pour que vous conveniez que vous n'avez pas de majorité sur cette réforme ?

Cette colère, Monsieur le Président, c'est celle du monde du travail qui n'en peut plus de voir ses conditions se dégrader à coup de management vertical, d'intensifications des tâches et de revalorisations salariales insuffisantes ou inexistantes.

Cette souffrance, vous avez le devoir de l'entendre. Aux premiers de corvée que vous avez célébrés pendant la crise sanitaire vous ne pouvez répondre par deux ans fermes. Les travailleuses et les travailleurs qui contribuent à la richesse de notre pays, que le labeur et l'âge usent et abîment, méritent mieux que le mépris.

Ce ne sont pas de grands discours sur la valeur travail que les Français attendent mais qu'il soit donné de la valeur à leur travail et donc à leur droit au repos.

Cette réforme dynamite notre contrat social. Elle fait voler en éclats les combats de plusieurs générations qui ont conquis le droit au repos en bonne santé.

Vous seul désormais pouvez éviter le pire et faire en sorte que le pays retrouve l'apaisement. En ne promulguant pas la réforme, en la retirant et en soumettant le choix au peuple souverain par référendum. Voilà ce que nous vous demandons solennellement, nous élus locaux, conscients de l'état extrêmement préoccupant dans lequel se trouve notre République.

Par conséquent, **LES ÉLUS TYROSSAIS**

REAFFIRMATION à travers cette motion leur soutien et leur solidarité à l'égard du mouvement social de grande ampleur qui, à travers l'unité syndicale et la mobilisation du monde du travail, a exprimé pacifiquement et massivement son rejet de cette réforme ;

EN APPELLENT solennellement au Président de la République pour qu'il tire toutes les conséquences de ce rejet et retire cette réforme, puis engage immédiatement des discussions et de vraies négociations avec les syndicats et partenaires sociaux pour trouver des solutions de financement plus justes et plus égalitaires pour assurer la pérennité de notre système de retraites par répartition.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE A LA MAJORITÉ

(1 abstention de M. Gilles DOR (via son pouvoir donné à M. Thomas CASAMAYOU)
du Groupe « Osons Tyrosse-Semisens 2026 »).

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

La saisine de la juridiction peut se faire par envoi sur papier, dépôt sur place ou en ligne via le site sécurisé : www.telerecours.fr.



Le Maire,
Régis GELEZ.

Le secrétaire,
Guy LUQUE.